

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10282**

Intitulé

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles Travaux en exploitations d'élevage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités au sein d'un élevage.

Il prépare et conduit son activité seul ou au sein d'une équipe, dans le cadre des consignes qui lui sont données par le responsable d'exploitation, dans le respect de sa sécurité et de celle du cheptel dont il a la charge et dans le respect de l'environnement.

Il assure les travaux liés à la conduite d'un troupeau : le suivi des animaux concernant l'alimentation (mesure des rations, distribution du fourrage...), les soins (tonte, prophylaxie...), la traite, la reproduction (mises bas, soins aux jeunes...), les conditions sanitaires d'un cheptel (nettoyage des auges et abreuvoirs, des stalles, étables...), la conduite du pâturage.

Il s'occupe régulièrement de la maintenance des installations (bâtiments, équipements d'élevage) et participe ponctuellement aux travaux d'aménagement de l'exploitation.

En polyculture- élevage, il peut effectuer les travaux de production végétale, utiliser et entretenir le matériel agricole.

Dans certains cas, notamment en élevage laitier ou de volailles, il est susceptible de transformer, conditionner voire vendre des produits d'origine animale.

L'emploi requiert d'être autonome - autonomie régulée par contact direct avec l'employeur et se renforçant avec l'expérience professionnelle - et responsable, dans la limite de ses attributions.

Le référentiel présente la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Capacités générales

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable

Capacités professionnelles

C 5- Identifier les éléments de contexte de l'activité

C 6- Présenter les composantes et le fonctionnement du processus d'élevage dans une perspective de durabilité

C 7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

C 8- Réaliser les travaux liés à la conduite de l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal

C 9- Réaliser les opérations de conduite des cultures associées à l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement

C 10- Réaliser les travaux liés à l'utilisation et à la maintenance des bâtiments, matériels et installations d'élevage, dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des exploitations de polyculture élevage ou d'élevage (bovins, équins, ovins, caprins, porcins et volailles), pour le compte d'un employeur unique ou d'un groupement d'employeurs, et plus rarement d'une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) ou d'une ETA (entreprise de travaux agricoles).

Types d'emplois accessibles :

vacher, porcher, berger, ouvrier agricole polyvalent

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1410 : Élevage ovin ou caprin

A1411 : Élevage porcine

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre de la formation initiale (scolaire et apprentissage) le diplôme du BEPA travaux en exploitations d'élevage s'inscrit dans un cursus de trois ans qui mène aux baccalauréats professionnels « Conduite et gestion de l'exploitation agricole - systèmes à dominante élevage » ou « Conduite et gestion de l'exploitation agricole - élevage et valorisation du cheval »

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider les capacités C1, C2 et C3

épreuve E2, qui permet de valider les capacités C5 et C6,

épreuve E3, qui permet de valider les capacités C7, C8, C9 et C10

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel , et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	/
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2009 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité "Travaux en exploitations d'élevage " (JO du 5 septembre 2009)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : option Conduite de productions agricoles, spécialité Productions animales